



# DOULAINCOURT-SAUCOURT

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

### du 13 AVRIL 2018



L' an 2018 et le 13 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Doulaincourt-Saucourt sous la présidence de MARRAS Laurent, Maire.

**Présents** : M. MARRAS Laurent, Maire, Mmes : DUPONT Maryse, LOMBARD Mauricette, SAUER Corine, MM : BILLETTE Raphaël, DAWO Pierre-Jean, DUFOUR François, DUPONT Jacky, FABRE Frédéric, GEOFFRIN Jean François, JEANDEMANGE Adrien, PATRITTI Michel, PATZOURENKOFF Julien

Absent excusé : M. Pierre THEVENOT

Procuration : M. David KOEHL ayant donné procuration à Raphaël BILLETTE

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. Julien PATZOURENKOFF

#### ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du 5 mars 2018

MFR

Point Bois

Indemnité élu

Compte de gestion SEA du receveur

Compte de gestion Mairie du receveur

Compte administratif du SEA

Affectation du résultat du SEA

Vote du budget du SEA

Subventions

Voyages scolaires

Compte administratif Mairie

Affectation du résultat Mairie

Vote des 4 taxes

Vote du budget Mairie

Point poste

## Questions diverses

J. Patzourenkoff est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### **\* Approbation du PV du 5 mars 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 5 mars 2018, transmis aux élus par courriel, est adopté à l'unanimité.

### **\* MFR**

M. le Maire rappelle l'engagement de la commune pour aider la MFR, soit par un report de loyer, un allègement ou une annulation de celui-ci. L'aide potentielle a été prise en compte dans le budget 2018.

F. Fabre précise que la région dispose de 1.2 millions d'euros pour les MFR. Une réunion est prévue avec Christine Guillemey au mois de juin pour étudier les possibilités de soutien. La collectivité pourra venir abonder en complément.

### **\* Point Bois**

J. Patzourenkoff fait état de dégâts liés au coup de vent de début janvier. 100 m<sup>3</sup> de grumes de chênes, hêtres et 180 m<sup>3</sup> de résineux sont tombés. Il propose d'exploiter ces bois en régie et de les commercialiser en contrat d'approvisionnement.

Après délibération, le CM, à l'unanimité, (J. Patzourenkoff ne prenant pas part aux votes) décide de faire exploiter ces bois en régie et de les commercialiser en contrat d'approvisionnement.

### **\* Indemnité élu**

J. Patzourenkoff demande la suppression de son indemnité de conseiller, considérant que le montant déjà perçu couvrira les quelques frais engagés jusqu'à la fin du mandat.

Après délibération, le CM, à l'unanimité, (J. Patzourenkoff ne prenant pas part aux votes) décide la suppression de l'indemnité de J. Patzourenkoff.

### **\* Compte de Gestion SEA du receveur**

Pour le budget du SEA, le Conseil Municipal,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a

procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**\* Compte de gestion Mairie du receveur**

Pour le budget communal, le Conseil Municipal,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**\* Compte Administratif du SEA**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LOMBARD Mauricette, délibérant sur le Compte administratif « du budget du SEA » de l'exercice 2017 dressé par M. MARRAS Laurent, Président, après s'être fait présenter le budget Primitif de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant :

Que M. MARRAS Laurent, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances du budget du SEA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

2) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur ;

3) Procédant au règlement du budget du SEA 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION	Résultat au 31/12/201 6	Opération de l'exercice 2017		SOLDE	RESULTAT au 31/12/2017
		DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	28 713.76 €	43 818.00 €	20 151.23 €	-23 666.77 €	5 046.99 €
INVESTISSEMENT	54 051.28 €	40 989.38 €	25 359.00 €	-15 630.38 €	38 420.90 €
<b>RELIQUAT 2017</b>					43 467.89 €
<b>Restes à Réaliser dépendances :</b>					0,00 €
<b>Restes à Réaliser recettes :</b>					0,00 €

Par 13 voix POUR :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Approuve le compte administratif 2017
- Déclare les opérations 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote du compte administratif du SEA.

**\* Affectation du résultat du SEA**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

-Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

---

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI (1068) 2017	RESULTAT DE CHIFFRES A REALISER 2017	RESTES A REALISER	SOLDE DES PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
<b>INVEST</b>	54 051.28 €		- 15 630.38 €	0,00 0,00	0,00 € 0,00	38 420.90 € 38 420.90 €
<b>FONCT</b>	28 713.76 €		- 23 666.77 €			5 046.99€

-Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

-Décide d'affecter à l'unanimité le résultat, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>5 046.99 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>5 046.99 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00 €

### **\* Vote du budget SEA**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget du SEA 2018, par 14 voix POUR, comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 45 852.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes : 64 272.90 €

### **\* Subventions**

M. le Maire fait état des demandes de subventions reçues. Il convient de préciser dans la demande un montant précis.

Après délibération, le CM, à l'unanimité, (R. BILLETTE et J-F GEOFFRIN, Présidents d'association, ne prenant pas part aux votes), décide d'attribuer des subventions comme suit :

Association qui organise le 14 juillet : 650 euros

Ciné Clap : 900 euros

Canayoux : 800 euros

Cheveux d'Argent : 800 euros

Les Baroudeurs : 800 euros

Les restos du Cœur : 500 euros

La prévention routière : 100 euros

Le souvenir Français : 100 euros

Société la Saint Hubert : 400 euros

Concernant la subvention pour le secours catholique, Monsieur le Maire, indique qu'il souhaite l'attribuer directement à Doulaincourt et va donc prendre contact avec les membres de cette association.

### **\* Voyages scolaires**

Monsieur le Maire fait part de demandes de subventions :

\* pour un séjour pédagogique en Allemagne pour les élèves : ANTOINE Jérémy, AUBRY Corentin, BARRIER Bérénice, BLANDIN Anaïs et HUBERT Cloé, habitants la commune de Doulaincourt-Saucourt.

\* pour un séjour pédagogique en Angleterre pour les élèves : ANDRIES Estelle, BERGEROT Thiphaine, BILLETTE Paolo, CASTELAN RIOS Santiago,

COLLOT Flora, DIMEY Lucas, GEOFFROY Lou, LE BAILLY Sarah, MAIGROT Lucas, SOLEGER Ambre et VAST Ugo, habitants la commune de Doulaincourt-Saucourt.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Raphaël BILLETTE ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 50 € par enfant au collège Jouffroy d'Abbans pour le séjour pédagogique en Allemagne pour les élèves : ANTOINE Jérémy, AUBRY Corentin, BARRIER Bérénice, BLANDIN Anaïs et HUBERT Cloé et le séjour en Angleterre pour les élèves : ANDRIES Estelle, BERGEROT Thiphaine, BILLETTE Paolo, CASTELAN RIOS Santiago, COLLOT Flora, DIMEY Lucas, GEOFFROY Lou, LE BAILLY Sarah, MAIGROT Lucas, SOLEGER Ambre et VAST Ugo.

La subvention sera attribuée sur justificatif de l'établissement scolaire de participation au séjour.

#### **\* Compte Administratif Mairie**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Mauricette LOMBARD, délibérant sur le Compte administratif « du budget communal » de l'exercice 2017 dressé par M. MARRAS Laurent, Maire, après s'être fait présenter le budget Primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant :

- 8) Que M. MARRAS Laurent, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;
- 9) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur ;
- 10) Procédant au règlement du budget communal 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION	RESULTAT au 31/12/2016	Opération de l'exercice 2017		SOLDE	RESULTAT au 31/12/2017
		DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	677 350.37 €	805 525.29 €	896 034.28 €	90 508.99 €	767 859.36 €
INVESTISSEMENT	93 653.40 €	680 072.16 €	317 156.26 €	-362 915.90 €	-269 262.50 €
RELIQUAT 2017					498 596.86 €
<b>Restes à Réaliser dépenses :</b>					102 570.80 €
<b>Restes à Réaliser recettes :</b>					85 070.80 €
<b>reliquat 2017 APRES Restes à réaliser</b>					481 096.86 €

Par 13 voix pour :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve, à l'unanimité, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare les opérations 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance au moment du vote du compte administratif.

**\* Affectation du résultat Mairie**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MARRAS Laurent, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

-Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

-Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
CA 2016	LA SI	CHIFFRES A	RESTES A	PRENDRE EN	
_____	(1068)	REALISER	REALISER	COMPTE POUR	
_____	2017	2017	L'AFFECTATION	DE RESULTAT	
_____	_____	D	R		
_____	_____	_____	_____	_____	



<b>INVEST</b>	93 653.40 €		-362 915.90 €	102 570.80 € 85 070.80 €	- 17 500 €	- 286 762.50 €	-286 762.50 €
<b>FONCT</b>	677 350.37 €	-286 762.50 €	90 508.99 €			481 096.86 €	

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

-Décide, par 14 voix POUR d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	<b>767 859.36 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	316 035.30 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	451 888.87 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>316 035.30 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b>	451 824.06 € + 64.81 (reliquat ccas Saucourt)
Excédent à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	451 888.87

### **\* Vote des 4 taxes**

Monsieur le Maire indique que les taux des 4 taxes de la CCMR (Communauté de Communes Meuse Rognon) vont augmenter du fait des nouvelles prises de compétences (scolaire et péri-scolaire notamment) et du lissage des taux des deux entités qui ont fusionné pour créer la CCMR.

Il regrette que cette augmentation ne couvre qu'une partie du coût réel des prises de compétences (250 000 euros de recettes fiscales supplémentaires alors que plus de 600 000 euros auraient été nécessaires pour couvrir le coût réel de la compétence scolaire et périscolaire). Il était favorable à une augmentation plus forte, bien sûre compensée par une baisse de la part communale des impôts, qui aurait permis à la CCMR d'exercer plus sereinement l'ensemble de ses compétences.

Monsieur le Maire propose de neutraliser pour les contribuables Doulaincourtois et Saucourtois la hausse des taux intercommunaux par une baisse des taux communaux comme cela a été fait l'an passé.

M. FABRE ajoute qu'en effet, la communauté de commune (CCMR) a pris en charge des compétences sans avoir de budget pour les assumer, ce qui ne lui paraît pas raisonnable.

A titre d'exemple, la prise de compétence scolaire par la communauté de commune, sans en avoir préalablement assuré le financement, l'oblige, cette année, à supprimer l'investissement dans d'autres domaines et à réduire la qualité des services dans notre école.

Autre conséquence, il est important de rappeler que la voirie et les trottoirs qui sont maintenant gérés par la com. Com. vont se dégrader puisque les sommes attribuées en 2018 aux communes sont dérisoires.

L'année prochaine, les mêmes charges financières se renouvelleront. Nous pouvons donc en déduire que les impôts de l'intercommunalité continueront à augmenter.

Afin de neutraliser cette augmentation, M. le Maire propose de baisser les 4 taxes communales comme suit :

Taxe d'habitation : baisse de 18.85% à 17.28%

Taxe sur le Foncier Bâti : baisse de 21.64% à 19.73%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : baisse de 26.06% à 23.43%

Cotisation Foncière des Entreprises : baisse de 13.74 à 12.55%

Après délibération, le CM à l'unanimité émet un avis favorable

### **\* Vote du budget Mairie**

F. Fabre fait remarquer que la dette de la collectivité s'élève à environ 900 euros par habitant. Malgré les efforts entrepris depuis 2014 afin de ramener la dette de 1200 euros à 900 euros par habitant, la capacité d'investissement s'est fortement dégradée. Cela réduit donc grandement la capacité d'emprunt.

M. le Maire rappelle que le grand livre est consultable par tout le monde en mairie dans la limite de la disponibilité des secrétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal 2017, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 1 243 910.87 €

#### Section d'investissement

Dépenses et recettes : 746 951.82 €

### **Point poste**

#### ***Retrait délibération 2017-71***

Suite à la demande de F. Fabre lors du dernier CM concernant l'annulation de la délibération sur la création d'une agence postale, M. le Maire propose donc le retrait de la délibération 2017-71.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (1 abstention : Monsieur Marras Laurent), le retrait la délibération "2017-71 Agence Postale Communale".

#### ***Démarches pour une MSAP (Maison de Services au Public)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyant la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et notamment son article 100 prévoyant la création de Maisons de Services au Public (MSAP),

La MSAP a pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain et pour tous les publics. Elle doit permettre de rassembler d'une part des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales, d'organismes nationaux chargés d'une mission de service public et d'autre part tous services dont aurait besoin la population.

Cette création permettrait de garder le bureau de poste à sa place, le personnel resterait un agent assermenté de la Poste avec des services définis supplémentaires d'où des aides financières.

Les MSAP peuvent être portées par la Commune avec définitions des services ou par la Poste.

Aussi il est proposé au Conseil municipal d'affirmer la position et la détermination de la Commune à savoir ne pas fermer le bureau de poste et d'autoriser Monsieur le Maire à étudier les démarches nécessaires à la création d'une MSAP.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AFFIRME sa position et sa détermination à ne pas fermer le bureau de Poste,
- AUTORISE Monsieur le Maire à étudier avec les différents partenaires, les démarches nécessaires à la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP).

#### **\* Questions diverses**

\* L. MARRAS revient sur sa volonté de laisser sa place de maire, il souhaite cependant rester conseiller communautaire, sa démission de sa fonction de Maire est donc à venir.

\* La musique de la fête à Doulaincourt sera assurée par OVER THE MUSIC pour un montant de 600 euros, la buvette sera organisée par le club de foot. La collectivité achètera des tickets de manège pour redistribution aux enfants. Monsieur Geoffrin demande pourquoi un concert n'est pas organisé par la collectivité durant la fête patronale de Saucourt Sur Rognon.

\* Pierre-Jean DAWO signale des tuiles déplacées sur le toit de la MFR, Monsieur Geoffrin en prends note pour en informer les agents techniques.

\* Corine SAUER propose d'installer un micro-onde à la salle des fêtes de Saucourt.

\* Un concert du groupe FINLANDIA peut être envisagé cet été, à voir selon leurs disponibilités.

\* Des problèmes d'incivilités ont été constatés à Saucourt à la suite de la dernière manifestation organisée par le foot.

\* Il est régulièrement constaté des vols de ferraille ou de terreau dans l'enceinte de la cour des ateliers communaux. Dorénavant chaque vol sera suivi d'un dépôt de plainte à la gendarmerie de même que pour les incivilités subies par les employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

## Liste récapitulative des délibérations

### Séance du 13 Avril 2018

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2018-14	La Poste - retrait délibération 2017-71
2	2018-15	La Poste - démarches MSAP
3	2018-16	Indemnités
4	2018-17	Compte de gestion SEA
5	2018-18	Compte de Gestion Mairie
6	2018-19	Compte Administratif SEA
7	2018-20	Affectation du résultat du SEA
8	2018-21	Vote du budget SEA
9	2018-22	Subventions
10	2018-23	Voyages scolaires
11	2018-24	Compte administratif Mairie
12	2018-25	Affectation du résultat Mairie
13	2018-26	Vote des 4 taxes
14	2018-27	Vote du budget Mairie
15	2018-28	Subvention SEA

